



SYNTHESE

Zone d'Accélération Des Energies Renouvelables

1. Eolien

Aucune zone de développement identifiée sur la Commune de Sainte-Soulle

2. Solaire au sol

Aucune zone de développement identifiée sur la Commune de Sainte-Soulle

3. Solaire toiture

Zone identifiée sur l'ensemble des bâtiments de la Commune de Sainte-Soulle

- Annexe 1

4. Solaire parking

Zone délimitée à la Zone d'Activité « Atlanparc » de la Commune de Sainte-Soulle

- Annexe 2

5. Agrivoltaïsme

Zone délimitée à 200 mètres des routes départementales et communales en rouge sur le plan

Zone délimitée à 200 mètres aux abords des habitations en vert sur plan

- Annexe 3
- Annexe 3.a
- Annexe 3.b
- Annexe 3.c

6. Méthanisation

Zone identifiée sur les parcelles ZH 22 et ZH 23

- Annexe 4

7. Biomasse et Géothermie

Pas de contre-indication, zone identifiée sur l'ensemble de la Commune de Sainte-Soulle mais à condition que la Biomasse ne soit pas en lien avec la Méthanisation

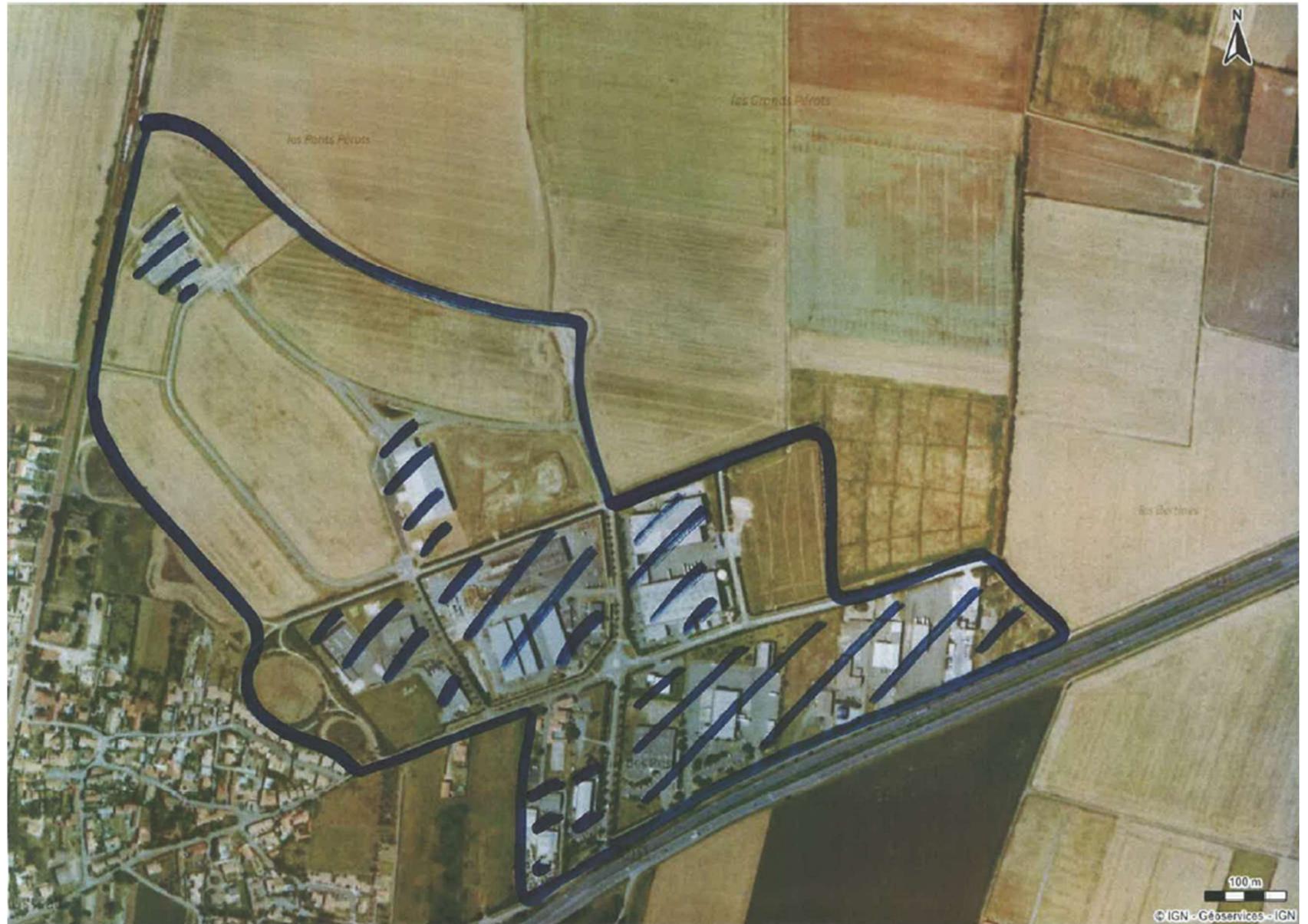
- Annexe 5

Annexe 1 : Solaire toiture



Annexe 2 : Solaire parking Zone d'Activité « Atlanparc »

-  Parking défini
-  Zone délimitée



Annexe 3 : Agrivoltairisme – Plan de la Commune de Sainte-Soulle



Annexe 3.a : Agrivoltaïsme – Le Bourg, les Grandes Rivières, la Gabardelière

— Zone délimitée
aux abords des
habitations

— Zone délimitée
Route
départementale
Et communale



Annexe 3.b : Agrivoltaïsme – Usseau, les Petites Rivières, Péré-Durand

— Zone délimitée
aux abords des
habitations

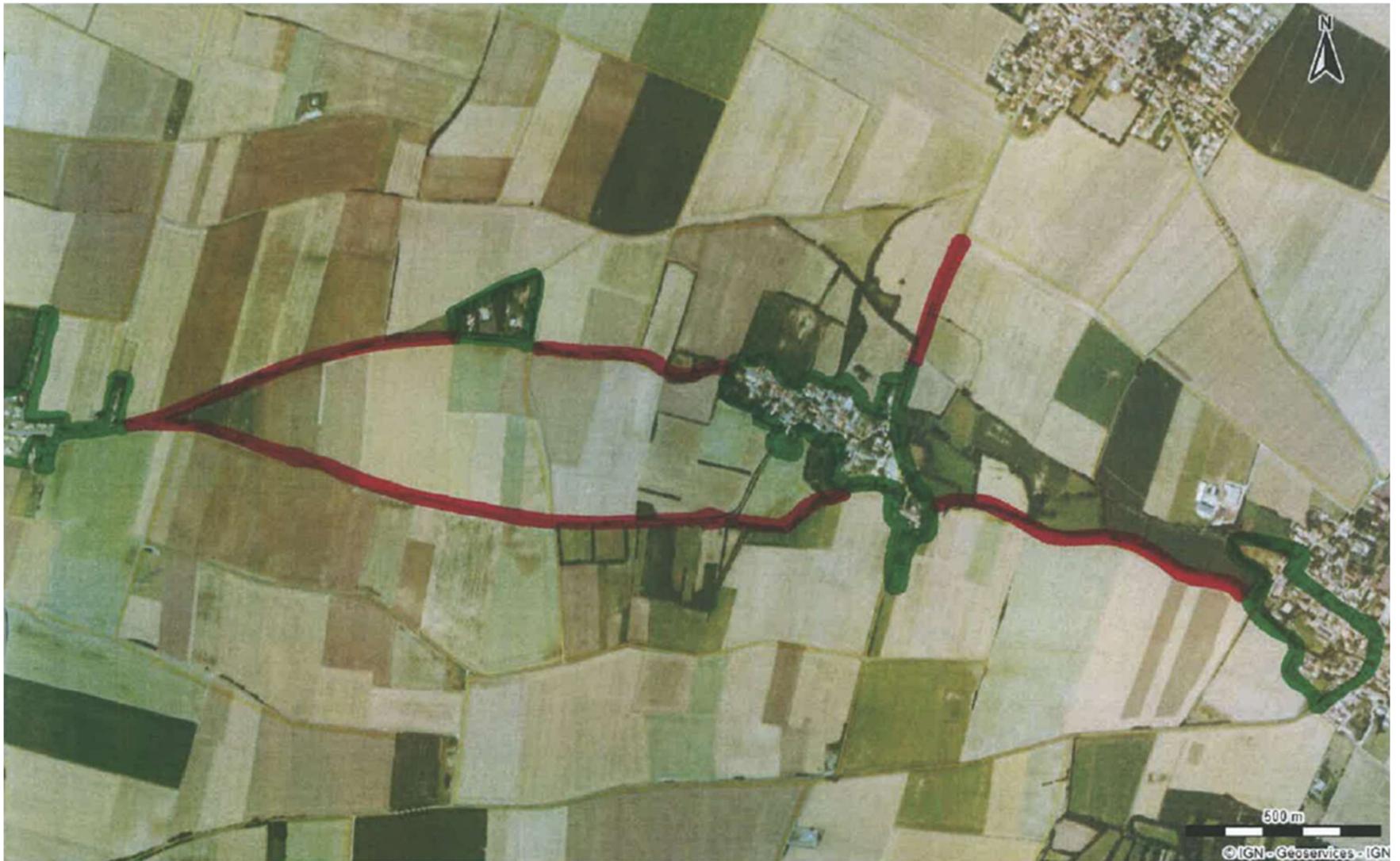
— Zone délimitée
Route
départementale
Et communale



Annexe 3.c : Agrivoltaïsme – Plan Saint-Coux, Fontpatour

— Zone délimitée
aux abords des
habitations

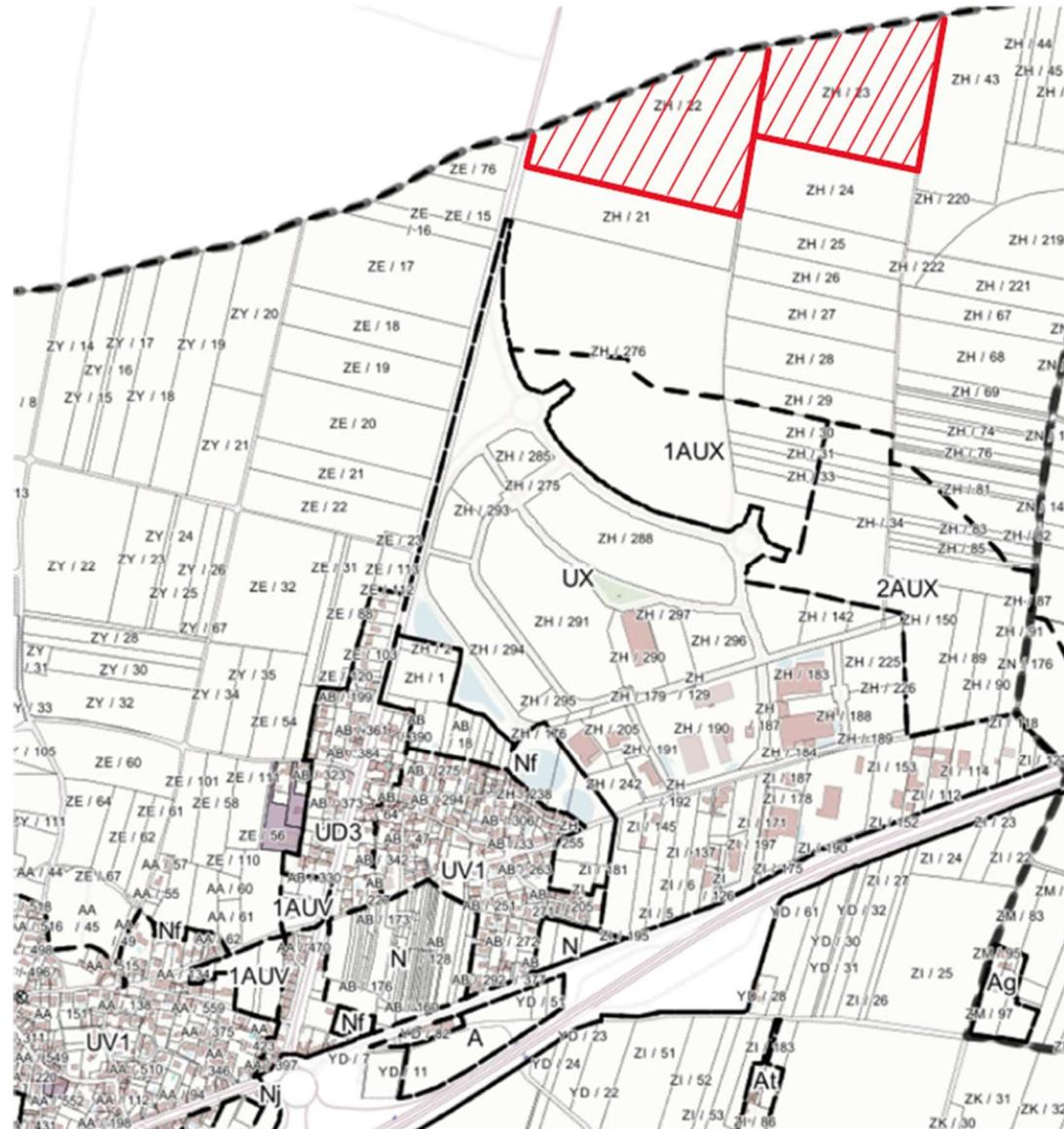
— Zone délimitée
Route
départementale
Et communale



Annexe 4 : Méthanisation (parcelle ZH 22 et ZH 23)



Parcelle définie



Annexe 5 : Biomasse et Géothermie

